

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

**1ÈRE Réunion de 2015**

**Séance du 28/29 janvier 2015**

CG20150128\_20  
id. 1430

*Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE*

**SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE TARN-ET-GARONNE (SEMATEG)**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013**

---

Pour ses opérations de construction et de réhabilitation des bâtiments départementaux, la collectivité a fait le choix d'en confier la maîtrise d'ouvrage à un mandataire dans le cadre des dispositions des articles 3 à 6 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Toutes les opérations ont été confiées, après mise en concurrence, à la SEMATEG dont le statut relève du Titre II du livre cinquième du code général des collectivités territoriales qui prévoit en son article L 1524-3 : « *Lorsqu'une société d'économie mixte locale exerce, pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'un groupement, des prérogatives de puissance publique, elle établit chaque année un rapport spécial sur les conditions de leur exercice qui est présenté à l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et est adressé au représentant de l'État dans le département.* »

L'Assemblée Générale de la Société s'étant réunie le 30 juin 2014 afin d'approuver les comptes de l'exercice 2013, le Conseil Général est en mesure de délibérer sur le rapport de gestion de ses représentants siégeant au conseil d'administration.

Je vous rappelle que la représentation du département au sein du conseil d'administration de la SEMATEG est assurée par la présence, outre le président du conseil général, de huit élus. Le partenariat associé aux capitaux publics, nécessairement majoritaires, l'assemblée spéciale des neuf communes Tarn-et-Garonnaises actionnaires, les représentants de chambres consulaires ainsi que la participation d'établissements bancaires et financiers.

Dans le cadre de ses compétences, la société a vocation à intervenir dans différents domaines, à savoir :

- réaliser des opérations d'aménagement et de construction ;
- exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial, mais également toute autre activité d'intérêt général liée à ses missions.

Aussi le report relatif à l'exercice 2013 présenté par la SEMATEG (cf. documents annexés) retrace d'une part les activités de la société, d'autre part les résultats financiers dudit exercice, certifiés par le commissaire aux comptes missionné.

#### I – Les opérations relevant du mandat de maîtrise d'ouvrage départementale

Les interventions réalisées au titre du mandat de maîtrise d'ouvrage départementale représentent 18% de l'activité de la SEMATEG pour l'exercice 2013.

Le bilan porte sur les opérations achevées et réceptionnées, les aménagements en cours ainsi que les prévisions 2014/2015.

#### Les opérations livrées en 2013

Collège Despeyrous à Beaumont de Lomagne	Restructuration du bâtiment externat et des espaces extérieurs - Etude
--	--

Centre Universitaire	Réalisation du bâtiment Arts Appliqués – Réalisation
Collège de Moissac	PPI 2011 – SEGPA - Etude
Collège de Moissac	PPI 2012 – Isolation - Etude

Les opérations en cours en 2013

Collège Despeyrous à Beaumont de Lomagne	Restructuration du bâtiment externat et des espaces extérieurs – Réalisation
Collège Pays de Serre à Lauzerte	Phases 1 à 3 – Réalisation
Abbaye de Belleperche	Restauration intérieure partie hôtellerie et aile des jardiniers – Tranche ferme + TC1 + TC2 + TC3 – Réalisation
Collège Jean de Prades à Castelsarrasin	Réalisation
Collège de Moissac	PPI 2011 – SEGPA – Réalisation
Collège Olympe de Gouges	Administration – Etude
Gymnase de Grisolles	Etude
Collège Azaña	Construction d'un gymnase - Etude

Opération dont le démarrage est intervenu en 2014

Gymnase de Montech	Réalisation
Collège Olympe de Gouges	Administration – Réalisation
Gymnase de Grisolles	Réalisation
Collège de Lauzerte	Restructuration de la ½ pension – Etude
Base de Loisirs de Saint Nicolas de la Grave	Tranche 3 – Administration - Etude

Contrats signés dont le démarrage doit intervenir en 2015

Collège Azaña	Construction d'un gymnase – Réalisation
Collège de Lauzerte	Restructuration de la ½ pension – Réalisation
Base de Loisirs de Saint Nicolas de la Grave	Tranche 3 – Administration - Réalisation

Le récapitulatif des actions menées par la SEMATEG agissant en tant que mandataire me donne l'occasion de pouvoir également informer l'assemblée sur les bilans des conventions.

En application des contrats de mandat souscrits, un compte-rendu financier annuel est établi, par opération, par le mandataire au 31 décembre 2013 ; ces documents, dénommés CRAC (Compte-Rendu Annuel aux Collectivités) sont joints au dossier.

Ils retracent le bilan de l'opération, le plan de trésorerie et le bordereau des dépenses et, couplés au rapport d'activité général de la société, présentent l'avantage d'aborder, à la fois plus globalement et plus précisément, les activités menées.

En fin de mission, la reddition des comptes et l'élaboration des quitus présenteront les données chiffrées définitives.

## II - Les autres donneurs d'ordre

Les communes de Tarn-et-Garonne sollicitent l'intervention de la SEMATEG pour la réalisation de travaux d'aménagement et de restructuration : bâtiments scolaires et communaux, équipements sociaux, touristiques et culturels, activités économiques, logements locatifs sociaux, schémas d'assainissement.

Au titre des prestations réalisées pour le compte des communes, figurent également les études préalables de faisabilité des opérations d'aménagement dans le domaine de la construction et de l'accueil d'activités touristiques et industrielles.

Ce volet s'accompagne des actions menées en faveur des organismes de coopération intercommunale, par la réalisation de missions d'assistance à la définition de leurs programmes d'investissements.

## III - Les secteurs spécifiques

Sous cette dénomination, sont visées :

- les interventions pour le compte d'organismes publics ou associatifs oeuvrant dans le domaine du logement social et pour personnes âgées (maisons de retraite, maisons d'accueil spécialisées) ;
- les interventions dans le domaine économique (implantation d'entreprise).

~~~~~

## LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les résultats ont été présentés à l'assemblée générale ordinaire de la société qui, en date du 30 juin 2014, a approuvé les comptes de l'exercice 2013.

Conformément à la loi, le commissaire aux comptes a été appelé à certifier la régularité et la sincérité des documents.

Le rapport présenté (cf. renvoi susvisé à l'annexe jointe) exploite les données financières retenues pour l'arrêté des comptes notamment le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et le résultat net.

Ainsi, il permet d'apprécier la situation de la société, son activité au cours de l'exercice écoulé ainsi que les résultats de cette activité.

L'exercice 2013 s'est soldé par un résultat **négalif de 135 401,83 €** lié notamment à une diminution des produits financiers, une augmentation des intérêts et charges assimilés et une augmentation des charges exceptionnelles sur opération de gestion.

Le chiffre d'opérations qui totalise l'ensemble des dépenses réglées en mandat représente un indicateur du niveau de l'activité opérationnelle de la société. Il s'élève à 17 239 074 € pour 2013 contre 18 611 336 € en 2012 avec une répartition par donneurs d'ordre comme suit :

- 18% : Conseil Général
- 61% : mairies
- 1% : communautés de communes
- 10% : établissements médico-sociaux
- 10% : établissements divers

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration, a décidé d'affecter le résultat 2013, soit une perte de 135 401,83 € au compte report à nouveau (cumul des résultats antérieurs), celui-ci déficitaire de 24 697,80 € au 31 décembre 2012 est ainsi porté à – 160 099,63 € au 31 décembre 2013.

Sur ces bases, les comptes de gestion et de résultat de l'exercice 2013 sont soumis à notre examen.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

□  
□                      □

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte des comptes de gestion et de résultat de la Sémateg soumis au titre de l'exercice 2013 et approuvés par l'Assemblée générale réunie le 30 juin 2014.

Acte donné,  
hors de la présence de Monsieur Guy Hébral,  
Président de la Sémateg.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET